

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Mobilité douce sur la route : sécurité pour toutes et tous
Initiant-e(-s) : Denise GEMESIO et consorts

Depuis quelques années, nous avons le plaisir de voir émerger à Lausanne une mobilité douce qui prend gentiment de plus en plus de place sur les routes, sur les bandes et pistes cyclables. Pour la sécurité de toutes et tous, cette mobilité ne doit cependant pas ignorer le code de la route.

La fréquentation de plus en plus importante des routes, des pistes et bandes cyclables à Lausanne par des vélos, trottinettes et autres engins de mobilité douce pousse à se questionner sur la sécurité de ces derniers. En effet, les propriétaires de ces moyens de transports individuels n'ont actuellement aucune obligation d'apprendre le code de la route et donc, de comprendre les panneaux et autres indications sur la route.

Il est cependant primordial pour la sécurité de toutes et tous que chaque personne fréquentant la route ait une connaissance minimum du code de la route.

A travers ce postulat, il est donc proposé de conditionner l'obtention des diverses subventions liées à la mobilité douce au suivi d'un cours de sensibilisation au code de la route.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

- Conditionner les diverses subventions liées à la mobilité douce au suivi d'un cours de sensibilisation au code la route.
-

Lausanne, le 29 août 2022

Mme Denise GEMESIO



Mme Coralie DUMOULIN



M. Jacques PERNET



*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*

Diane Wild


Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Faisons la nique au courrier électronique
Initiant-e(-s) : Denise GEMESIO

A travers nombre de communications et échanges de la ville de Lausanne, il est aisé de se rendre compte du manque de sécurité informatique lié à l'envoi de courrier électronique : des documents faisant l'objet d'informations confidentielles sont joints aux courriers électroniques. La Ville ne fait pas usage de logiciels qui permettent de crypter les pièces jointes, ou n'oblige pas à utiliser des sites internet permettant d'ajouter un lien de téléchargement sécurisé aux courriers électroniques.

Les exemples sont nombreux et suite aux événements récents de hacking qui ont eu lieu dans plusieurs villes vaudoises, il est impensable de tomber ne serait-ce que sur un cas de ce genre.

Il est connu que l'email est l'une des sources principales de récupération des données par les hackers. La ville de Lausanne se doit alors de concentrer des efforts pour protéger les données sensibles de ses habitants et adopter un moyen de protection des données envoyées par email, comme un programme de chiffrement des emails.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place dès que possible un système d'envoi de courrier électronique sécurisé qui empêche d'obtenir des données à travers un simple fichier joint.

Lausanne, le 7 septembre 2022

Mme Denise GEMESIO

Signataire(s) :



l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.